



4 octobre 2016

À tous les associations provinciales et clubs de natation

Chris Wilson, Directeur du marketing

Objet : Nage-o-thon 2017



En préparation pour le Nage-o-thon 2017, nous sommes heureux de vous faire parvenir les informations ci-dessous. Nous souhaitons le plus grand succès possible pour cette édition!

Le Nage-o-thon 2016 fut extrêmement fructueux.

L'équipe ayant remporté le plus gros montant est le Toronto Swim club avec un énorme 58 75 \$! L'équipe ayant remporté le plus gros montant par nageur inscrit est le Arnprior Blufish avec 12 860 \$ pour un total de 897 \$ par nageur!

Le crédit voyage d'une valeur de 5 000 \$ va à Andrew Vasila de North York qui a amassé 10 0 \$!

Le nage-o-thon 2016 a permis d'injecter 1,2 million de dollars dans les clubs de natation canadiens. Nous sommes excités de faire du nage-o-thon 2017 le meilleur à ce jour.

Voici quelques informations à propos du nage-o-thon 2017 :

Le webinaire pour les coordonnateurs du nage-o-thon

Voici l'horaire des webinaires pour les coordonnateurs du nage-o-thon :

	<u>Expérimenté</u>	<u>recrus</u>
Alberta — C.-B.	mardi 1er nov. 20h30 HE	mardi 1er nov. 21h30 HE
Sask — Manitoba	mercredi 2 nov. 19h30 HE	mercredi 2 nov. 20h30 HE
Ontario — Québec Ang	jeudi 3 nov. 19h HE	jeudi 3 nov. 20h HE
N.-É. — N.-B.	vendredi 4 nov. 19h HE	vendredi 4 nov. 20h HE

Les détails concernant la façon d'assister à ses webinaires seront communiqués aux Associations provinciales. Si vous avez déjà agi en tant que coordonnateur, choisissez la version « expérimenté », si c'est la première fois, prenez la version « recru ». Tous les coordonnateurs doivent suivre l'un ou l'autre.

Informations du nage-o-thon sur les sites web des clubs :



Nous demandons aux clubs de réviser les informations du nage-o-thon sur leur site web. Nous avons remarqué qu'un certain nombre des clubs n'avait pas mis à jour les nouvelles politiques.

Participation des clubs au programme du nage-o-thon :

Pour accueillir un nage-o-thon, les clubs et les nageurs doivent être inscrits avec Natation Canada et avec leur Association provinciale et se conformer aux règles et procédures régissant le nage-o-thon de Natation Canada. Les clubs doivent s'inscrire et participer à travers la plateforme du système en ligne officiel du nage-o-thon. **Nage-o-thon est une marque déposée de Natation Canada.**

Pas de reçu d'impôts pour les parents ou tuteur légal des nageurs ou participants.

Les parents ou tuteur légal (ou une compagnie détenue par un parent) d'un nageur (membre de Natation Canada) ou un nageur ne peut recevoir un reçu d'impôt pour un don fait au nage-o-thon, sous n'importe quelles circonstances. *Nouveau en 2017 :*

Tout club qui contrevient à cette règle et qui demande des reçus pour les parents des nageurs ne pourra plus émettre de reçu à tous les donateurs du nage-o-thon pendant une période d'un an minimum.

Club demandant un montant obligatoire pour le nage-o-thon :

Comme en 2015, tous les clubs demandant un montant minimum à amasser par leur membre incluant un montant pour le nage-o-thon peuvent participer, mais aucun donneur ne sera admissible à un reçu d'impôt pour don de bienfaisance. *Raising Spirit a modifié le site web pour les dons fait au nage-o-thon de ces clubs afin que les donateurs potentiels sachent qu'aucun reçu d'impôt ne sera issu avant qu'il ne fasse leur don.*

Nous encourageons fortement les clubs à éliminer les montants minimums obligatoires de leur structure de frais. Au lieu de cela, inciter vos membres à participer ou éliminer le montant minimum à amasser pour le nage-o-thon.

Fonds pour les clubs

Les clubs garderont 90 % des fonds amassés grâce au nage-o-thon. Ces subventions ne doivent servir qu'aux opérations du club comme indiqué dans l'attestation qui doit être signée par le club lors de l'inscription au nage-o-thon afin de recevoir ces subventions.

Clubs à but lucratif :

Les clubs à but lucratif tel qu'identifiés par leur Association provinciale ne peuvent participer au nage-o-thon tout comme leur Booster Club de parents.

Dates du nage-o-thon 2016 :

La campagne du nage-o-thon se déroulera entre le 1er janvier 2017 et le 31 mai 2017

Informations pour un reçu de don de bienfaisance

Pour être éligibles à un reçu de don de bienfaisance, les informations sur le reçu et les informations du donneur doivent être exactes. Les demandes de reçu avec un nom ou une adresse incorrects *seront annulées cette année* puisque cela cause des délais dans la remise des fonds en 2016 pour les clubs. Tous frais associés de cartes de crédit ou pénalités seront passés au club.

Natation Canada doit entrer en conformité avec Revenu Canada et avec la Direction des organismes de bienfaisance. Nous continuerons à faire des rajustements et des améliorations au programme du nage-o-thon pour que celui-ci continue de se développer dans le futur.



Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Wilson".

Chris Wilson
Directeur du marketing